



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt Trois Février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCAION
18 FÉVRIER 2026**

**DATE D'AFFICHAGE
19 FÉVRIER 2026**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 18
VOTANTS : 18**

Excusée :

- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : PROJET
DE PARC
AGRIVOLTAÏQUE
SUR LE
TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE
LAPALISSE.**

VU la Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à
l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son
article 15,

VU la délibération du 8 avril 2024 lors de laquelle le Conseil
Municipal s'est prononcé favorablement pour inscrire le projet
d'agrovoltaïsme porté par le Conseil Départemental sur sa ferme de 50
ha dans les zones d'accélération des énergies renouvelables,

VU la délibération du Conseil Départemental N° CD-février 2026-
15-15

Séance du 05 février 2026 concernant la valorisation du domaine
agricole départemental de Lapalisse – Saint-Prix dans le cadre d'un projet
de développement agrivoltaïque,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé
favorablement pour inscrire le projet d'agrovoltaïsme porté par le Conseil
Départemental sur sa ferme de 50 ha dans les zones d'accélération des
énergies renouvelables.

.../...

Au titre du projet agricole le comité technique de la SAFER a décidé de retenir la candidature portée par Monsieur Antoine Chassot, agriculteur à Saint-Prix, en association avec Monsieur Rémi Pejoux qui porte un projet d'installation.

Au titre du projet agrivoltaïque, c'est le dossier de candidature porté par EDF Renouvelables qui a été retenu in fine, jugé le plus performant en termes d'équilibre entre diversité et caractère innovant des solutions techniques photovoltaïques, niveau d'emprise sur le domaine agricole et volume des retombées financières à partager.

La société EDF power solutions est chargée d'analyser le potentiel de production d'électricité sur cette ferme. Cette société a relevé une non concordance pour 2 parcelles identifiées sur le plan mais non inscrites dans la délibération.

Monsieur le Maire propose de rectifier ce point en listant de manière exhaustive les parcelles concernant ce projet :

INSEE	Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface
03138	Lapalisse	ZE	3	CHEZ DURET	1ha 89a 59ca
03138	Lapalisse	ZE	12	PRÉS DE LA GIÈZE	1ha 88a 15ca
03138	Lapalisse	ZE	30	CHEZ DURET	19ha 75a 44ca
03138	Lapalisse	ZE	35	PRÉS DE LA GIÈZE	7ha 69a 06ca
03138	Lapalisse	ZE	38	CHEZ DURET	0ha 83a 33ca
03138	Lapalisse	ZH	8	CHEZ MARQUE	7ha 58a 21ca
03138	Lapalisse	ZH	9	CHEZ MARQUE	4ha 53a 47ca
03138	Lapalisse	ZI	3	CHEZ MARQUE	27ha 84a 18ca
03138	Lapalisse	ZK	11	TARTELIÈRE	5ha 99a 79ca

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Émet un avis favorable pour l'étude de faisabilité d'un parc agrivoltaïque, par EDF power solutions, sur les parcelles appartenant à la ferme du Conseil Départemental de l'Allier énumérées ci-dessus, qui devra être conforme à la réglementation applicable dans le domaine de l'agrivoltaïsme

Autorise Monsieur le Maire à fournir à la société EDF power solutions tout document nécessaire à l'étude de faisabilité.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

26 FEV. 2026

Publié ou Notifié

24 FEV. 2026

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire

